

## NOTICE D'EMPLOI DE LA NOTE DE FRAIS

Cette note de frais permet de déclarer tous les frais que vous avez supporté, les frais kilométriques mais également les frais de restauration, les frais d'hôtellerie, etc...

**Les calculs se font automatiquement dans les cases grisées.**

### 1.- Les indemnités kilométriques:

Les indemnités kilométriques sont fixées ANNUELLEMENT selon le barème des services fiscaux

#### 1.1- bénévole imposable : l'abandon est la norme.

Il donne lieu à l'établissement d'un reçu fiscal de dons en fin d'année ;

**Renseigner la case F11** en vous servant du tableau ci-dessous :

Bénévole imposable	Puissance moteur	Thermique	Electrique
	3 CV et moins	0,529	0,635
	4 CV	0,606	0,727
	5 CV	0,636	0,763
	6 CV	0,665	0,798
	7 CV et plus	0,697	0,836

#### 1.2- bénévole non imposable : le barème appliqué est celui des services fiscaux diminué de 34%.

Pour que le calcul se fasse, vous devez **renseigner la case H11**

en vous servant du tableau suivant :

Bénévole  non  imposable	Puissance moteur	Thermique	Electrique
	3 CV et moins	0,349	0,419
	4 CV	0,400	0,480
	5 CV	0,420	0,504
	6 CV	0,439	0,527
	7 CV et plus	0,460	0,552

**NOTA** : Les véhicules à propulsion hybride sont considérés comme thermiques.

2.-L'indemnité repas est limitée à 18€ (25€ en région parisienne).

3.-Les frais d'hôtellerie sont limités à 90€ (120€ en région parisienne).

4.- Temps bénévole : saisir la durée sous hh:mm

Exemple 03:15 pour 03h15

*En cas de participation de plusieurs personnes, le responsable de l'action doit cumuler le temps de bénévolat de l'ensemble des participants et saisir le temps total dans ce champ*

5.- Covoit. : renseigner le nom des personnes que vous avez transporté lors de vos déplacements.

**NOTA : N'hésitez pas à faire part de toute difficulté d'application au trésorier (morbihan.trésorier@ffrandonnee.fr)**